



LE SAMMERONNAIS

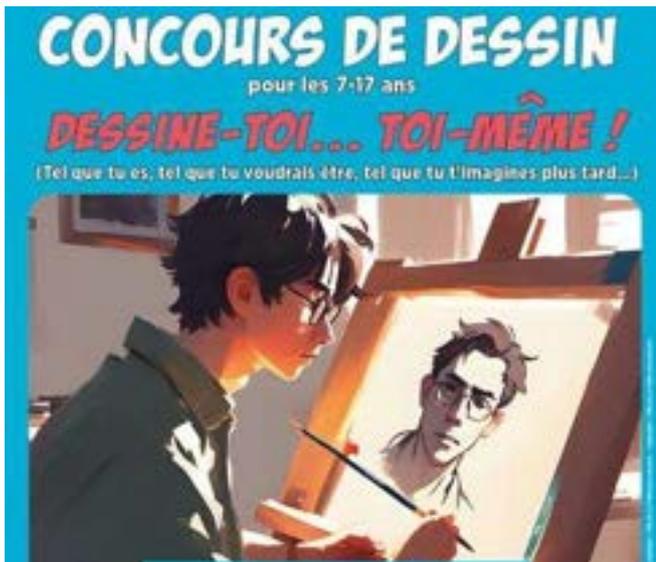


N°220 - Hiver 2023/2024

Sortir^{com} en Pays de Brie

11ème salon UNIVERS BD

23 et 24 mars 2024
Médiathèque La Ferté sous Jouarre



Conditions :

- Concours réservé aux enfants de 7 à 17 ans,
- Format A4 ou A3, Créativité et humour attendus, Toutes techniques de dessin et peinture autorisés,
- Collage et photographie interdits,
- Nom, adresse, âge et téléphone à indiquer au dos du dessin,
- Dessin à remettre à la Médiathèque Samuel Beckett avant le 15 mars 2024.



Exposition

Jean Moulin, une vie d'engagements

Archives départementales
248 av. Charles Prieur, Dammarie les Lys
jusqu'au 29 mars 2024

**REDÉCOUVREZ LES BOIS DE LA BARRE
ET DE LA BERGETTE**



Une nouvelle randonnée de 7.3 km permet de relier le bois de la Bergette au bois de la Barre. En 1h30 d'une balade facile, cette boucle vous mènera des coteaux et bords de Marne aux bois et à la campagne environnante. Randonnée téléchargeable sur : randonnee-77.com

SOMMAIRE

Le mot du maire	p.3	Sammeron festif	p 13
Compte rendu du conseil municipal	p.3	Mots croisés	p.15
Info mairie	p.5	SVL	p.15
Centenaire de le flamme sacrée	p.8	Agenda	p.15
Il y a 125 ans.....	p.10	Les petits Sammeronnais	p.16
Histoire locale : les moulins (3).....	p.11	État civil	p.16

Responsable de la publication : Didier VUILLAUME
Rédaction : Commission information
Composition et impression : Mairie de Sammeron

LE MOT DU MAIRE

Notre commune fait partie intégrante de la communauté d'agglomération Coulommiers /Pays de Brie. Rien ne se ferait sans l'appui et le rôle prépondérant que l'agglo a pour nous tous. Nous sommes fiers d'appartenir à cette belle communauté forte de 54 communes qui représentent 93 000 habitants. Nous partageons une même vision du territoire entre attractivité et qualité de vie attirant de nombreux nouveaux ménages qui souhaitent profiter de la proximité urbaine et d'un cadre de vie préservé. Son rôle :

- Préserver et valoriser notre patrimoine commun mais aussi assurer le développement économique nécessaire à l'enracinement des populations dans notre territoire.
- Proposer à nos concitoyens des services communautaires variés : la santé, les services publics (maison France service), les piscines, cinéma, salles de sport, écoles de musique, transports etc.

L'ensemble s'articulant autour de nos trois pôles principaux : Coulommiers, Crécy-la-Chapelle, La Ferté-sous-Jouarre.

En ce qui concerne Sammeron, faisons le point sur nos priorités :

1. Construire et maintenir un cadre de vie agréable : proposer des services accessibles à tous comme par exemple le plateau multi-activités où petits et grands peuvent profiter de l'ensemble des équipements : city park, parcours fitness, parcours de santé, tables de pique-nique, terrain de pétanque, terrain de foot. C'est également un lieu de rencontre où les Sammeronnais peuvent se retrouver et participer à des activités si nécessaires au lien social.

2. Le monde associatif est le pilier de notre politique. Une vie associative riche et variée qui mobilise un grand nombre de bénévoles et de participants. Je salue SVL et ses nombreuses sections, et aussi, les Cheveux d'argent, les anciens combattants, les grognards de la Marne, Harmonisation physique, Évasion Rando, Parenthé, la Sonde, le Poney-club.

Nous espérons augmenter notre capacité d'accueil par la transformation des anciens garages en locaux associatifs et en espace d'accueil ouvert à tous sous une forme proche du café associatif.

3. L'action vis-à-vis de l'enfance est également une autre grande priorité de la commune. L'accueil de loisirs (périscolaire et centre) est en pleine expansion. L'équipe d'animation sous la houlette de Romuald accueille de plus en plus d'enfants.

Plus de 40 enfants fréquentent chaque jour le périscolaire, 40 également les mercredis et vacances scolaires. L'augmentation a été si forte que nous avons investi dans un local type Algéco pour pouvoir augmenter notre capacité d'accueil à 60 enfants. Cette structure bénéficie aux autres communes du RPI et aux communes voisines (Changis, St Jean, Ussy).

La petite enfance n'est pas oubliée. La micro crèche à l'aube de ses 8 ans a atteint sa vitesse de croisière et fait le plein. Par ailleurs la majorité des assistantes maternelles est regroupée au sein de « Graines d'Asmat » et à ce titre utilise les structures mises à leur disposition (RIAM).

Il nous reste pourtant encore des efforts à faire pour parvenir à recréer un projet pour nos ados.

4. L'action sociale est une autre de nos priorités. Je voudrais ici remercier la commission sociale composée de conseillers municipaux et de Sammeronnais mobilisés au service des autres. Outre la tenue d'une permanence régulière, ils mènent également des actions de fond, d'information et de prévention.

5. En 2024, nous mettrons en place une micro-folie. Le programme micro folie est un dispositif porté par le ministère de la culture, coordonné par La Villette en lien avec les plus grands musées nationaux (centre Pompidou, Louvre, château de Versailles, quai Branly, Opéra national de Paris...). Le cœur du système c'est le musée numérique qui permet d'accéder sur grand écran à l'ensemble des collections de nos grands musées, à certaines expositions ou spectacles comme des opéras, ballets... C'est ouvert à tous. Nous avons obtenu de haute lutte la subvention pour avoir une micro folie mobile. De ce fait le matériel peut se déplacer (centre de loisirs, écoles, mairies, associations culturelles, lieux d'exposition). D'ailleurs, nous avons été soutenus par l'ensemble des villages voisins qui vont pouvoir profiter de ce système très prometteur. L'accès à la culture pour tous est un vrai combat qu'il faut mener. Nous avons aujourd'hui les moyens techniques. A nous de bien construire et de bien structurer le projet.

Bonne année à tous

Didier VUILLAUME

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 8 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le 8 décembre,

Le conseil municipal de la commune de Sammeron dûment

convoqué en date du 1^{er} décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier Vuillaume, maire

Présents : Didier Vuillaume. Martine Jupy. Jean-Jacques Huguenot. Marina Michel. Catherine Favier.

Valérie François. Laurent Pichot. Nora Si Bachir.

Absents ayant donné pouvoir : Christian Dupont ayant donné pouvoir à Jean-Jacques Huguenot. Martine Drillon ayant donné pouvoir à Martine Jupy. Yann Pe-

tit ayant donné pouvoir à Valérie François. Edward Guillaume ayant donné pouvoir à Didier Vuillaume.
Absents excusés : Nicolas Haas.
Mélina Borges. Benoît Mercier.
Secrétaire: Martine Jupy

1) DÉCISIONS MODIFICATIVES

Afin de mandater les salaires pour le dernier mois de l'année, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement
c/615221 - 30 000 €
Dépenses de fonctionnement
Chapitre 012 +30 000 €

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le maire,

APPROUVE les modifications budgétaires comme ci-dessus.

2) INDEMNITÉS FRAIS DE DÉPLACEMENT

M. le maire indique que le dispositif juridique applicable aux frais de déplacements des agents communaux conduit la collectivité à délibérer sur un certain nombre de points.

M. le maire précise que d'autres décisions relèvent de l'autorisation écrite de l'employeur : l'utilisation du véhicule personnel pour les besoins du service, le remboursement des frais d'utilisation des parcs de stationnement et des péages d'autoroute, l'utilisation de taxi, de véhicule de location ou d'un véhicule personnel autre qu'un véhicule à moteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1. De prendre en compte le remboursement des frais de restauration dans la limite de 20 € dès lors que l'agent a été préalablement autorisé. Le remboursement intervient sur présentation des pièces justificatives.

2. De dépasser pour une durée limitée et autorisée au cas par cas les taux forfaitaires des indemnités de mission et de stage, dans la limite des sommes effectivement engagées par l'agent et après y

avoir été préalablement autorisé.

3. D'inscrire les crédits suffisants au budget communal concernant l'ensemble des frais de déplacement des agents communaux.

3) DÉLIBÉRATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'ÉQUIPEMENT RURAL (FER)

Monsieur le maire expose que le projet de réhabilitation des garages et dont le coût prévisionnel s'élève à 159 905 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds d'équipement Rural (FER).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total 159 905 €
DETR : 63 962.€
FER : 63 962 €
Autofinancement communal : 31 981 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le projet de réhabilitation des garages en salles associatives

- sollicite une subvention au titre du FER.

4) RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2023. Il convient de nommer deux agents recenseurs, un coordonnateur communal et un coordonnateur suppléant.

Il est nécessaire de délibérer sur le montant des indemnités à leur verser en compensation de leur travail fourni.

Monsieur le maire indique que l'enveloppe octroyée par l'INSEE est de 2059 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité,

- Attribuer une indemnité de 823.60 € à chaque agent recenseur et une indemnité de 411.80 € à l'agent coordonnateur suppléant.

5) ACQUISITION DE LA PARCELLE X 330

La parcelle X 330 d'une contenance de 1,47 ares jouxtant la par-

celle X 56, parcelle destinée à recevoir l'aire multimodale, est mise en vente par le propriétaire Monsieur Vincent Ernould.

Cette transaction se fera par procédure administrative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE d'acquérir la parcelle X330 pour un montant de 700 €

- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

6) DÉCISION MODIFICATIVE N°6

Afin de mandater une facture d'investissement de 306 €, il convient de prendre la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement :
c/2128 - 20 €,

Dépenses d'investissement :
c/2051 +20 €

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le maire,

APPROUVE les modifications budgétaires comme ci-dessus.

7) ADHÉSION À LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-48,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne du 28 novembre 2023 approuvant les termes de la convention unique annuelle 2024 et les suivantes relatives aux missions optionnelles du Centre de gestion de Seine-et-Marne,

Vu la convention unique annuelle 2024 et les suivantes relatives aux missions optionnelles du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, ci-annexée,

Considérant que le Code général de la fonction publique prévoit le contenu des missions optionnelles

que les Centres de gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département,

Considérant que ces missions sont détaillées aux articles L. 452-40 et suivants de ce même code, que leur périmètre couvre notamment les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL,

Considérant que l'accès libre et révocable de la collectivité/l'établissement à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable,

Considérant que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne en propose l'adhésion libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique »,

Considérant que la collectivité cocontractante n'est tenue que par les obligations et les sommes cor-

respondant aux prestations de son libre choix, sélectionnées en annexes, sur production d'un bon de commande ou d'un bulletin d'inscription,

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'adhérer à la convention unique pour l'année 2024 et les suivantes relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, ci-annexée.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

8) PRÉPARATION DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

a) Le samedi 9 décembre, la compagnie Contrepieds production présentera aux enfants de la commune le spectacle « Le train de Noël ». Cette représentation sera suivie de la distribution des choco-

lats par le Père Noël et d'un petit buffet offert par la Mairie. Les parents pourront à cette occasion apporter des jouets neufs dans leurs emballages d'origine afin que les quelque 250 motards « Scott & Co » viennent les collecter le dimanche 10 décembre pour les offrir aux enfants dans les hôpitaux de l'Est Francilien.

b) Les aînés du village sont invités le mardi 12 décembre à la sortie annuelle offerte par la commune.

Cette année, après un repas au restaurant « Le chalet du Lac » à Pierrefonds, ils visiteront la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts.

Pour les plus âgés qui ne peuvent se déplacer et profiter de la sortie, les colis seront distribués le samedi 23 décembre.

c) Notre projet Micro-folies a enfin abouti. La subvention a été accordée. La mise en place du kit mobile se fera début 2024.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

INFO MAIRIE

VALORISATION DES BIODÉCHETS



La loi rend obligatoire le tri à la source des bio-déchets. Déchets verts et déchets alimentaires, s'ils sont bien triés, ont une utilité importante :

- Ils peuvent générer du méthane, un gaz au pouvoir de réchauffement global 25 fois supérieur à celui du CO₂. Un gaz qui peut être utilisé pour faire rouler des bus plus « propres » ou pour chauffer des piscines ou comme gaz de ville pour les cuisinières...

- les déchets alimentaires utilisés comme compost permettent d'enrichir les terres pour son propre jardin ou pour les agriculteurs locaux si un ramassage collectif est organisé.

Un questionnaire a été distribué dans chaque

boîte aux lettres pour connaître le choix des Sammeronnais entre l'installation d'un composteur collectif et/ou l'achat d'un composteur individuel.

La vente des composteurs se fait auprès de Covaltri après inscription obligatoire par mail à composteur@covaltri77.fr au coût de 10 € grâce à la prise en charge de 7 € par l'agglomération et de 5 € par la commune de Sammeron.

OBJECTIF 2040 ÎLE-DE-FRANCE

Une enquête publique sur la mobilité, le logement, la réindustrialisation, les énergies vertes, l'aménagement durable, se tient jusqu'au 16 mars. Vous pouvez consulter le dossier, trouver les lieux de rencontre de la commission d'enquête et donner votre avis sur la plateforme dédiée en ligne :

www.registre-numerique.fr/sdrif-e

PANNEAU POCKET

Un outil pratique pour avoir connaissance des principales activités qui se déroulent sur sa commune et dans les environs. Panneau Pocket est une application gratuite qu'on peut facilement installer sur son téléphone portable ou sur son ordinateur.

Sur le téléphone portable : scanner le QRcod inscrit sur le flyer Panneau Pocket que vous trouverez à l'intérieur de ce bulletin.



CABINES DE TÉLÉCONSULTATION

Etant donné la difficulté de trouver un médecin pour de plus en plus d'habitants, le Département a permis de créer huit cabines de téléconsultation. Dotées d'un fauteuil muni d'instruments de mesure connectés, et d'un système de visioconférence, ces cabines permettent une consultation à distance avec un médecin d'Ile-de-France.

Ces cabines se trouvent à Chelles, Nangis, Moret-Seine-et-Loing, Rozay-en-Brie, Brie-Comte-Robert, Mary-sur-Marne, Couilly-Pont-aux-Dames et Villiers-sous-Grez.

Pour prendre rendez-vous : jetrouveunmedecin.fr.

Adresses et horaires d'accessibilité à retrouver sur : seine-et-marne.fr

Par ailleurs la pharmacie des Pelletiers à La Ferté-sous-Jouarre a installé un système de téléconsultation.



GHEF

Le Grand Hôpital de l'Est Francilien offre un « accueil de jour itinérant » spécialisé pour les malades atteints de la maladie Alzheimer ou de troubles apparentés, vivant à leur domicile. Cet accueil garantit un accompagnement adapté, propose des ateliers de stimulation cognitive et des activités en vue de maintenir et de stimuler l'autonomie et de travailler la motricité.

Cet accueil réserve également un soutien psychologique aux familles et aux aidants et les accompagne dans leur questionnement sur l'avenir de leurs proches.

Les lieux d'accueil dans notre région, ouverts de 10h00 à 16h00, se trouvent le lundi à Boissy-le-Châtel (salle Pierrelée, rue des Carrières), le mardi à Jouarre (salle polyvalente), le mercredi à Saint-Ouen-sur-Morin (salle polyvalente), le jeudi à Coulommiers (Maison des sports, allée Tarento), le vendredi à Crécy-la-Chapelle (salle de la chapelle, place Edouard de Moustier).

L'infirmière coordinatrice de cet accueil itinérant est joignable du lundi au vendredi, de 9h15 à 16h45 au 06 87 89 72 79 ou par internet sur accueildejour.jre@ghef.fr



DÉPÔTS SAUVAGES

Pollution des eaux et des sols, atteinte à la biodiversité, détérioration du cadre de vie, coût important du ramassage..., les dépôts sauvages sont un fléau auquel la commune est régulièrement confrontée.



Simple rappel : l'abandon de déchets sur une voie publique ou privée est illégal et est passible :

- D'une amende de 1800 euros,
- D'une mise en demeure de retirer le dépôt ; en cas de refus, contravention jusqu'à 75 000 euros pour un particulier ou 150 000 euros pour une entreprise

• Si des investigations poussées mettent en évidence des impacts sur la santé ou l'environnement : jusqu'à deux ans de prison et jusqu'à 75 000 euros pour un particulier ou 375 000 euros pour une entreprise

- Pour une entreprise, risque de confiscation du véhicule et interdiction d'exercer son activité.



RANDONNÉE GOURMANDE

Saint Coloman est né en 540 à Nover en Irlande et mort en 615 à Bobbio en Italie. Entre ces deux dates et ces deux lieux, le moine irlandais a mené une vie en mouvement et mouvementée, consacrée à l'évangélisation des populations rurales sur le continent européen. Débarqué en Bretagne, il a rejoint l'Italie, en passant par l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse... Une vie de bâtisseur puisqu'il a laissé dans ces pays nombre de monastères.

L'histoire de saint Coloman a été contée dans ces pages par Jean-Jacques Huguenot (voir les Bulletins municipaux n° 214 et 215). Si l'on y revient ici c'est que Coloman jouit depuis les années 2000 d'un grand regain d'intérêt. L'association Les Amis de Saint Coloman, fondée en 1948 se réveille. En 2015 la célébration du 14^e centenaire de sa mort entraîne rencontres, festivités diverses, tables rondes et marches un peu partout sur les pas du désormais célèbre « messenger de Dieu », en France et ailleurs en Europe. Laïques et croyants s'y côtoient sans faiblir.

Coloman étant passé par la Brie, la Randonnée gourmande, qui a lieu chaque année, se déroule en

INFO MAIRIE

mars 2024 sur ses traces.

Cette marche est organisée par le Comité des fêtes de Nanteuil-lès-Meaux. Le parcours fait 26 km environ. Deux départs auront lieu, le dimanche 17 mars, entre 8h15 et 9h30, l'un depuis la salle des fêtes de Nanteuil-lès-Meaux, l'autre depuis la salle des fêtes de Nanteuil-sur-Marne. Les deux chemins se rejoindront à Ussy-sur-Marne. Des étapes gourmandes sont prévues où des navettes gratuites attendront les marcheurs débutants ou fatigués qui souhaiteraient s'offrir une pause motorisée. L'arrivée de ce périple se trouvera à Jouarre.

Sammeron sera l'une de ces haltes gourmandes. Environ 500 marcheurs doivent passer par la salle des fêtes entre 14.00 et 16.30, ce 17 mars. La gourmandise proposée ? Les savoureux fromages des Beaufs, avec pain, boissons et café. De quoi avaler les kilomètres sans crainte !

Renseignements et inscriptions sur le site Randonnée gourmande Nanteuil-les-Meaux ou 01.60.23.06.10



INTERVENTIONS DE LA GENDARMERIE À SAMMERON EN 2023



En comparant les deux colonnes p-1 (2022) et p (2023), il est à noter qu'il y a très peu de variations dans les interventions entre les deux années.

CENTENAIRE DE LA FLAMME SACRÉE



Les jeunes de Revigny et leur maire sous l'Arc de Triomphe à Paris

Le lundi 30 octobre 2023, le relais de la Flamme sacrée est parti de Paris, direction Verdun où elle est arrivée mercredi 1^{er} novembre 2023 en fin de journée.

Comme chaque année, des personnes se sont relayées pour lui faire traverser plusieurs villes et départements jusqu'à son arrivée, à Verdun, au monument dédié à la Victoire et aux Soldats.

Symbole du sacrifice des soldats morts pour la France pendant la Première Guerre mondiale, la flamme crépite toute l'année sous l'Arc de Triomphe, sur la tombe du Soldat inconnu.

Cette année marque le centenaire de la Flamme qui a été allumée pour la première fois en 1923 par André Maginot, ministre de la Guerre de l'époque. Elle symbolise et rend hommage à tous les soldats morts sur les champs de bataille. Chaque jour, à 18 h 30, une cérémonie la ravive afin qu'elle ne cesse jamais de brûler.

À la suite du traumatisme de la Première Guerre mondiale, les autorités nationales et les associations organisent le culte de la mémoire des soldats morts pour la France, afin de perpétuer l'exemple de leur patriotisme et de leur sacrifice. L'idée d'un culte rendu à la dépouille d'un soldat inconnu, qui représenterait tous les combattants français tombés au

champ d'honneur lors de la guerre, germe dès 1916.

C'est en 1920, le 8 novembre que la Chambre vote une loi instituant l'inhumation d'un soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe.

C'est ainsi que

le 10 novembre 1920, à Verdun, le soldat Auguste Thin, avec à ses côtés, André Maginot, alors Ministre des Pensions, désigne le « Soldat Inconnu » parmi les 8 cercueils, contenant les corps de 8 soldats français non identifiés pris dans les 8 secteurs du front. Il est transporté sous l'Arc de Triomphe le 11 novembre 1920, puis est inhumé à son empla-



La délégation de Revigny-sur-Ornain reçue à la salle des fêtes de Sammeron

cement définitif le 28 janvier 1921.

Pendant deux ans, une simple dalle de granit signale la tombe du Soldat Inconnu aux passants, sur laquelle sont gravés ces quelques mots : « Ici repose un soldat français mort pour la patrie 1914-1918 ». L'idée d'une flamme éternelle est émise et initiée en 1921 par Augustin Beaud, président du Conseil général de Paris. L'architecte Henri Favier a dessiné la bouche d'où sort la flamme : la gueule d'un canon entouré de 24

lames de glaive. La réalisation de cette pièce a été confiée au ferronnier Edgar Brandt. Au départ, la flamme ne devait être allumée que le 11 novembre, mais deux journalistes, Gabriel Boissy et Jacques Péricard, anciens combattants de 14-18, proposent en octobre 1923 qu'elle soit ravivée tous les soirs.

Et le 11 novembre 1923, André Maginot allume la Flamme sacrée pour la première fois, en présence d'une multitude d'anciens combattants. Elle ne devait plus s'éteindre, même pendant l'Occupation ! Depuis, elle est ravivée tous les jours à 18 h 30.

Aujourd'hui, la Flamme n'est plus seulement celle des anciens combattants, elle est devenue la « Flamme de la Nation », signe d'une ouverture vers la société civile.

Traditionnellement, la flamme sacrée passe par Sammeron et éga-



lement par Revigny-sur-Ornain où se trouve la tombe d'André Maginot. Né le 17 avril 1877 à Paris, André Maginot se considère toutefois comme Meusien. La famille Maginot est fortement ancrée au village de Revigny-sur-Ornain où André Maginot passe toutes ses vacances scolaires. À 20 ans, il obtient son doctorat de droit. Après un service militaire à Bar-le-Duc, il est reçu, à 23 ans, auditeur au Conseil d'Etat. En 1910, il est élu conseiller géné-

ral de Revigny, puis député de la Meuse. Il conservera son fauteuil jusqu'à sa mort.

Cette année, en raison du centenaire de la Flamme sacrée, du 60^e anniversaire de l'Ordre national du mérite, mais également pour rendre hommage au Général De Gaulle, la Flamme sacrée a changé d'itinéraire pour permettre le passage par Colombey-les-deux-Eglises. Elle n'a donc pas fait étape à Sammeron.

Compte tenu de cet anniversaire, une délégation de Revigny-sur-Ornain, patrie d'André Maginot, accompagnée d'une quarantaine de jeunes (entre 12 et 16 ans) est allée assister à l'allumage de la flamme à l'Arc de Triomphe. Cette délégation a ensuite été reçue à Sammeron le lundi 30 octobre.

Outre le lien de la Flamme sacrée entre nos deux communes, il faut également rappeler que durant la guerre 39-45, le nœud ferroviaire de Revigny sur Ornain a été la cible de nombreux bombardements par des bombardiers Lancaster, détruisant une grande partie de Revigny. Des Lancaster allant ou revenant de Revigny avec leurs équipages ont été malheureusement abattus par la DCA ou la chasse allemande à proximité de Sammeron, notamment à Ussy-sur-Marne et Bassevelle (voir bulletin n°201).

Cette rencontre a été possible grâce à notre Maire, originaire de la Meuse qui a pris contact avec le Maire de Revigny-sur-Ornain, M. Pierre Burgain, pour organiser ces échanges. Ainsi le 1^{er} novembre, des représentants de la commune de Sammeron se sont rendus à Revigny-sur-Ornain pour assister et participer aux cérémonies. La Flamme sacrée est arrivée tout d'abord au cimetière militaire de Revigny pour un temps de recueillement émouvant, puis au cimetière civil où la délégation sammeronnaise a déposé une gerbe sur la tombe d'André Maginot.

Les représentants de Sammeron ont été reçus remarquablement par la municipalité de Revigny.



Dépôt d'une gerbe sur la tombe d'André Maginot

Le Maire adjoint à la mémoire, M. Fisnot, nous a conviés à une visite très commentée du petit musée qui rassemble documents et objets concernant la ville de Revigny et M. Maginot, Ministre des pensions. Il est en effet à l'origine de la création du ministère des Pensions, Primes et Allocations de guerre. Il en prit la tête le 20 janvier 1920 et ne ménagea pas sa peine pour honorer les obligations de la France envers ceux qui se sont battus pour elle, pour les veuves et orphelins de guerre.

Par ailleurs, et c'est avant tout pour cette raison que le nom de Maginot est célèbre à travers le monde, il est à l'origine de la ligne de fortifications qui porte son nom. C'est une ligne de fortifications construite par la France le long de ses frontières de l'est de 1928 à 1940. André Maginot, ministre de la Guerre du 3 novembre 1929 au 17 février 1930 obtient le vote en décembre 1929 de la loi permettant le financement. La ligne doit être composée d'ouvrages d'art profondément enterrés et dispersés. Le 29 décembre 1927, le programme est accepté et les premiers travaux débutent six semaines plus tard.

La ligne Maginot à l'épreuve de la guerre

Présentée en 1939 comme un barrage inexpugnable par les mé-

dias, la « Muraille de France » a failli aux yeux de certains Français. Le système de fortifications le plus moderne de son temps tient bon mais n'empêche pas la défaite des Français face aux Allemands. Ces derniers ont contourné les fortifications en évitant les secteurs les plus puissants de la ligne et en passant par les Ardennes que les Français pensaient infranchissables.

La ligne a pourtant rempli sa mission, en immobilisant une partie des forces de la Wehrmacht mais n'empêcha pas la défaite de juin 1940.

L'autorité militaire a ensuite reconsidéré la valeur de la ligne Maginot au début de la guerre froide et la crainte d'une menace soviétique. Dans un premier temps, restaurée, elle a fait l'objet d'un véritable programme de modernisation. Mais l'initiative franco-française ne trouve pas grâce aux yeux de l'OTAN, et les vastes chantiers s'étiolent dès 1955.

En 1973, plusieurs municipalités projettent d'ouvrir les ouvrages aux touristes. La ligne Maginot, tenue au secret depuis les années 1930, s'ouvre aux Français et au monde. Aujourd'hui visitée par près de 300 000 visiteurs, elle porte encore la responsabilité (sans doute injuste) de la défaite conduisant à l'armistice du 22 juin 1940.

INAUGURATION DU PONT D'USSY-SAMMERON (11 AVRIL 1898)

Compte-rendu du journal «L'éclair-
neur» - Avril 1898 :

« Avant-hier lundi, un joli temps frais, un vrai temps de Pâques, a eu lieu la cérémonie d'inauguration du pont qui relie les deux communes d'Ussy et de Sammeron, ainsi que du groupe scolaire et mairie de Sammeron.

A la gare de La Ferté-sous-Jouarre arrivent par le train de 1 heure 15, M. Prévot, sénateur, M. l'Ingénieur en chef du département, M. l'Inspecteur primaire, M. Francière, sous-préfet de Meaux, les conducteurs et entrepreneurs des travaux du pont. Sur le quai attendent MM. Droz, Lefèvre, conseillers généraux, Lallier, Barras et Freulon, maire et adjoints de la Ferté, M. Mettavant, juge de paix et les fonctionnaires de la région.

Tout le long de la jolie route d'Ussy, c'est une foule de promeneurs qui se rendent à la fête. Les sociétés de la Ferté, musique, gymnastes et les pompiers des deux communes forment le cortège à l'entrée du village et l'on se rend immédiatement à la mairie, où M. Lesquerselle, maire, et les élus d'Ussy souhaitent la bienvenue à leurs invités.

De là on descend au pont. M Lesquerselle, maire, prend le premier la parole. La foule est énorme et les drapeaux qui ornent le pont claquent si fort sous le vent qu'on entend à peine les discours.

M. Francière remercie de la réception si cordiale qui est faite au représentant du gouvernement. Il adresse à tous ceux qui ont collaboré à l'œuvre de progrès et de prospérité locale que l'on inaugure des compliments mérités.

M. l'Ingénieur en chef prononce quelques paroles de remerciement au sous-préfet et à ceux qui ont conduit les travaux.

Au moment où M. Francière va couper le fil traditionnel qui barre le milieu du pont, une charmante

fillette lui offre un bouquet et lui récite un compliment. Puis l'on passe sur la rive gauche pour inaugurer la mairie et les écoles de Sammeron.

Là encore, foule curieuse et sympathique. Les habitants et la municipalité ont gracieusement orné de guirlandes et de feuillages la



nouvelle mairie. On visite d'abord l'école et les logements des maîtres, logements spacieux, clairs et gais où une propreté élégante s'allie à un confortable qui fait dire à l'un des personnages présents : « Je voudrais finir mes jours, maître d'école à Sammeron ! ». Puis on passe à la grande salle de la mairie où M. Gervais, l'excellent maire de Sammeron, qui a élevé et instruits trois générations du pays, prend la parole.

M. Gervais rappelle que le bâtiment que l'on inaugure a été aménagé avec un don anonyme de 25 000 fr. M Henri Ferrand, architecte à Meaux, chargé des travaux, a non seulement réalisé l'excellente installation que l'on vient de visiter, mais est arrivé à faire des économies sur son budget et a pu laisser un reliquat de près de 3000 fr. sur le crédit prévu. C'est tellement rare, dans les travaux de ce genre où l'on se trouve presque toujours entraîné bien au-delà des prévisions, qu'il faut en féliciter tout spécialement M. Ferrand, et d'autant plus que ses travaux n'ont en rien souffert de cette économie.

En terminant M. Gervais lève son verre à l'union d'Ussy et de Sammeron et à la République.

Après quelques paroles très applaudies de M. le Sous-Préfet, M. Droz prononce une charmante allocution. S'adressant spécialement à M. Gervais, l'orateur rappelle les éminents services rendus à cette commune par celui qui est aujourd'hui le premier magistrat. Il montre combien de progrès se sont accomplis depuis 30 ans, dans cette population en grande partie élevée par lui, et dans cette commune travailleuse et prospère. Il souhaite de voir longtemps encore M. Gervais à la tête de l'administration pour le plus grand bien du pays.

M. l'Inspecteur primaire félicite ensuite l'architecte, M. Ferrand, et dit que la commune de Sammeron possède une école-modèle tant par l'installation que par le nouveau système de division du travail, entre une maîtresse, chargée des jeunes enfants depuis l'âge de quatre, et un maître qui a le soin des plus grands. Puis après avoir bu à la prospérité des deux communes, le cortège se reforme pour retourner à Ussy, où doit avoir lieu le banquet.

Les invités partis, à 9 heures la tente du bal était livrée aux danseurs. La soirée se poursuivait avec le plus vif entrain, et les amis des entrechats se promettaient bien de rester là jusqu'au jour, quand vers une heure du matin le vent, qui avait fait rage toute la journée, voulut avoir sa part dans la fête. Une rafale emporta la couverture de la tente, en brisant des lampes qui tombèrent toutes enflammées. Ce fut un sauve-qui-peut général : pas d'accident, heureusement. Cette intervention brutale du vent mit fin à la fête, dont M. Ambroise seul gardera un mauvais souvenir en raison du dommage qu'il y aura supporté.»

Recherches effectuées par Martine Thorat que nous remercions vivement pour sa contribution.

Les moulins (3) - les moulins de l'Échelle

Les moulins qui se dressaient en aval de ceux du pont du marché ont une origine au moins aussi ancienne. Ils étaient également appelés les « vieux moulins ». Ils étaient d'un aspect assez semblable à celui des moulins du Pont du Marché tels qu'ils se présentaient en 1920 et étaient aussi construits dans un premier temps sur pilotis de bois avec certaines parties de toiture couvertes d'ardoises. Ils étaient au

s'agit du sieur de la Vacherie, propriétaire d'un des moulins (bail daté du 14 avril 1431). Le bail fait également état d'un moulin appartenant à l'Hôtel-Dieu. Les baux de l'époque font aussi état d'un moulin appartenant à Saint Pierre de Cornillon, le premier vers le marché. C'est ce dernier qui possédait la fameuse échelle permettant d'atteindre la rive gauche. On trouve trace d'un bail emphytéo-

d'entretien. Devant cette attitude, les propriétaires décidèrent de ne plus accepter le passage du public sur ce qu'ils considéraient comme « leur pont ». Le conflit entraîna un procès connu sous le nom de « procès de l'Échelle ». L'autorité autorisa la ville à rétablir le passage contre l'avis des propriétaires qui fermèrent le passage et s'adressèrent à l'État pour obtenir gain de cause. Ils s'appuyèrent aussi sur une pé-



nombre de quatre et avaient chacun un aspect bien particulier. Ils étaient réunis par une passerelle couverte reliée à la rive droite. Du côté du marché, on pouvait accéder à la berge au moyen d'une échelle.

Ils existaient dès le haut Moyen-Âge, existence attestée par une redevance due au Comte de Champagne. Les meuniers étaient aussi assujettis à la corvée d'assistance aux bourreaux lors des exécutions capitales (13^e siècle). Le propriétaire d'un des moulins de l'Échelle bénéficia néanmoins de l'exemption de cette obligation en 1424. Il

tique de 1569 concernant cette échelle détruite par l'autorité de la ville de Meaux pour empêcher le passage des ennemis qui tenaient le Marché.

LE PROCÈS DE L'ÉCHELLE

Au fil du temps, la passerelle fut détruite et reconstruite à plusieurs reprises. La destruction de l'échelle posa alors quelques problèmes et le besoin de rétablir ce passage se fit sentir. La ville prit un arrêté qui exigeait le rétablissement de l'échelle. La ville se croyait détentrice d'un droit de passage sans pour autant participer aux frais

tition remise au sous-préfet dans laquelle ils demandaient notamment que des prélèvements sur les revenus de l'octroi soient utilisés pour l'entretien du passage. Ils considéraient en effet que le passage servant à l'utilité générale des habitants, il était juste qu'il soit entretenu aux frais de la commune.

La municipalité ne voulant pas céder, ils rétablirent l'échelle pour leur propre usage et fermèrent le pont avec une porte solidement verrouillée. Le 29 décembre 1806 fut accordée aux meuniers par le conseil municipal une indemnité annuelle pour l'entretien du pas-

sage. Suite à ce succès, les meuniers réclamèrent des fonds pour faire face aux grosses réparations liées à l'usage fréquent du passage et demandaient que le pont soit définitivement entretenu et réparé aux dépens de la ville. Le conflit se poursuivit jusqu'en 1836 date à laquelle le tribunal rendit son jugement en faveur des propriétaires des moulins. La ville dut donc renoncer à ses prétentions et les habitants de Meaux durent faire leur deuil de la fameuse échelle.

Après l'incendie de 1843, l'ordonnance royale du 26/07/1844 permit aux meuniers de reconstruire les moulins en pierre et en brique, sur cinq à six étages reposant sur des piles de maçonnerie.

Mais plus question d'échelle. Pourtant, le passage devint indispensable aux habitants du marché notamment suite à la création du chemin de fer et de la gare. Un particulier établit en 1867 une passerelle pour réunir le quartier du marché à la gare. Elle fut détruite lors de la bataille de la Marne en 1914.

LE PROCÈS DU DÉCHARGEUR

Ce procès remonte à l'année 1883. A l'entrée de la passerelle couverte qui avait remplacé l'ancien pont de l'Échelle, les meuniers avaient établi un déchargeur, c'est-à-dire une petite construction pour mettre à l'abri les sacs de blé ou de farine entrant ou sortant des moulins. Le maire de la ville prit un arrêté déclarant que la construction avait été établie sans autorisation et qui plus est sur un espace public. Les propriétaires adressèrent aussitôt une lettre au préfet demandant l'annulation très argumentée de cet arrêté jugé illégal et entaché d'excès de pouvoir. Le 6 août 1883, le sous-préfet répond en exprimant l'avis du Préfet, que le maire n'a pas tort... mais que les meuniers ont peut-être raison. Il considère que la nature du terrain sur lequel est construit le déchargeur (terrain des meuniers ou espace public) et la question doit

être tranchée par le tribunal civil mais ne relève pas de la responsabilité du préfet.

La municipalité envisagea donc d'aller en justice mais les élections ayant entraîné un changement, le nouveau maire ne se soucia pas d'entamer un procès. Nous trouvons dans les archives un arrêté préfectoral de novembre 1883 autorisant les meuniers à construire leur déchargeur.

LES INCENDIES DES MOULINS DE L'ÉCHELLE

Les moulins furent anéantis lors de l'incendie de 1843. Avant cela ils avaient déjà été touchés notamment en 1567 lors de l'incendie des moulins du Pont du Marché au cours duquel des débris enflammés des moulins du pont avaient gravement endommagé ceux de l'Échelle.

1843

Dans la nuit du 13 au 14 août, un incendie dévora en quelques heures les quatre importants moulins de l'Échelle. Un des quatre moulins avait été reconstruit à neuf 3 ans auparavant avec des mécanismes perfectionnés. Le journal de Seine-et-Marne relatant les faits remarque à cette occasion : « ces moulins construits sur la Marne, sur un ancien pont dont le tiers à peu près a été supprimé, n'avaient d'issue que sur la rive droite de la rivière et se trouvaient dans la plus défavorable condition possible pour recevoir des secours en cas d'accident... On jugea bientôt tout effort inutile pour sauver les bâtiments. On se borna à enlever ce que l'on put des marchandises, et à protéger la ville et le marché. » On déplora l'insuffisance des secours. La ville ne possédait que 3 pompes dont une en mauvais état.

1866

Le premier moulin subit encore un incendie le 29 octobre. Les constructions étaient alors plus solides. En effet lors de la reconstruction après 1843, il fut tenu compte des manquements constatés alors, notamment dans une lettre d'un

certain Barrois. Des précautions avaient été prises : murs en pierre et en brique, murs mitoyens de 80 cm et dépassant la base de la couverture, isolation des poutres maîtresses par des fortes pierres et portes communicantes recouvertes de fer de chaque côté. Ces dispositions contribuèrent fortement à sauver les autres moulins. Le colonel de la garnison basée à Meaux, le Prince Murat, dirigea les opérations et resta jusqu'à ce que tout danger eût complètement disparu. Il faut noter qu'à cette époque la compagnie de sapeurs-pompiers de Meaux avait été dissoute mais que les anciens pompiers vinrent spontanément offrir leur concours et se mettre à la disposition de l'autorité.

1872

Le 4 avril 1872, un violent incendie détruisit de fond en comble le quatrième moulin. Le feu s'était déclaré vers 10 heures du soir. En une demi-heure tout le moulin était en flamme. Les efforts se concentrèrent alors sur la préservation des autres bâtiments notamment sur le moulin voisin qui était occupé par l'administration des eaux de la ville. Deux régiments de dragons en garnison à Meaux et la compagnie de sapeurs-pompiers (reconstituée) organisèrent rapidement les secours et maîtrisèrent le sinistre.

En 1920, lors de l'incendie des moulins du Pont du Marché, ils étaient alors de construction assez récente. Ces nouveaux moulins remplaçaient un groupe de moulins incendiés en 1843. Ces moulins, de construction moderne étaient de véritables usines à moudre le blé. Ils furent à nouveau éprouvés par les incendies de 1866 et 1872. Les moulins de l'Échelle furent abandonnés et détruits vers 1940. Ils étaient alors dépassés par les nouvelles technologies.

J-Jacques Huguenot

Sources : Jean-Pierre Henri Azéma. *Le pont et les moulins de Meaux*, de Georges Gassies. *Aspects techniques du moulin pendant*, de David Jones.

SAMMERON FESTIF

VOYAGE EN LANGUE FRANÇAISE POUR LES PLUS DE 65 ANS

Villers-Cotterêts, résidence royale de François 1^{er}, accueille depuis le 30 octobre 2023 la Cité de la langue française, installée au cœur du château, ré-ouvert après des années de travaux, et qui conserve quelques beaux restes de la Renaissance (principalement une chapelle et deux escaliers somptueusement décorés).



C'est là qu'en 1539 fut signée par le roi l'ordonnance imposant l'emploi du français dans les actes judiciaires et administratifs, en remplacement du latin.

Si l'on se fiait à l'énoncé du programme, notre visite s'annonçait studieuse, ce qui n'a découragé personne, puisque ce 12 décembre dernier, nous étions plus de 60 participants. Mais la plongée dans la langue française fut avant tout ludique. Le parcours offre de multiples vidéos et des jeux participatifs et amusants, et l'on en sort avec ce sentiment ici encore renouvelé de la richesse et de la subtilité de notre langue, constamment irriguée de mots nouveaux, de mots d'ailleurs...

Des nourritures plus prosaïques avaient précédé cette visite, au pied d'un autre château, celui de Pierrefonds. Le cadre était chaleureux et lesdites nourritures savoureuses.



L'ARBRE DE NOËL



Le Père Noël était au rendez-vous, avec un peu d'avance (c'était le 9 décembre dernier), toujours conduit par son noble et fidèle coursier, un spécimen unique en son genre de poney-renne. Un joyeux spectacle avait précédé son arrivée, racontant le parcours du « Train de Noël » dans diverses régions du monde.



ROAD TRIP DE NOËL

Ils étaient 252 motards en tenue de Père Noël participant à ce road trip de l'association Scott & Co qui organise des événements festifs pour les enfants hospitalisés.



Ils ont récolté un très grand nombre de jouets dans toute la région de Meaux, La Ferté-sous-Jouarre, Coulommiers remplissant deux camionnettes entières. Ils ont distribués ces jouets dans les hôpitaux de Jossigny, Coulommiers, Meaux et au centre de psychiatrie de Meaux.



SAMMERON FESTIF

LA NUIT DE LA LECTURE



Pour la première fois cette année, Sammeron participait à la Nuit de la lecture (manifestation lancée par le ministère de la culture en 2017). Elle s'est déroulée le 19 janvier dernier, en deux temps :

- D'abord à la bibliothèque, pour les plus jeunes, avec la conteuse Sandrine, qui avec deux histoires



« chouettes » et des figurines de chiffon a capté l'attention de son public. Quelques enfants ont pu ensuite découvrir des instruments de musique originaux.



- À la salle des fêtes, le comédien Jean-Paul Audrain proposait la lecture d'un texte de Georges Perec, *Quel petit vélo à guidon chromé au fond de la cour ?* Avec un art confondant, Audrain a su rendre toute la drôlerie de ce texte sans en atténuer la gravité sous-jacente – les horreurs et l'absurdité des « événements » d'Algérie.

Soirée absolument captivante.

CÉRÉMONIE DES VŒUX



Les discours du maire, Didier Vuillaume et du président de la communauté d'agglo, Ugo Pezzetta ont permis d'entendre le bilan de l'année passée, les projets de l'année qui vient (pour la commune et l'agglo), les remerciements aux corps constitués présents, à l'équipe municipale. Ils ont été suivis par la remise de diplômes du travail. Un bouquet a été offert à notre doyenne, Madame Van de Catsye.

Le buffet a permis ensuite à tous les participants d'échanger convivialement.

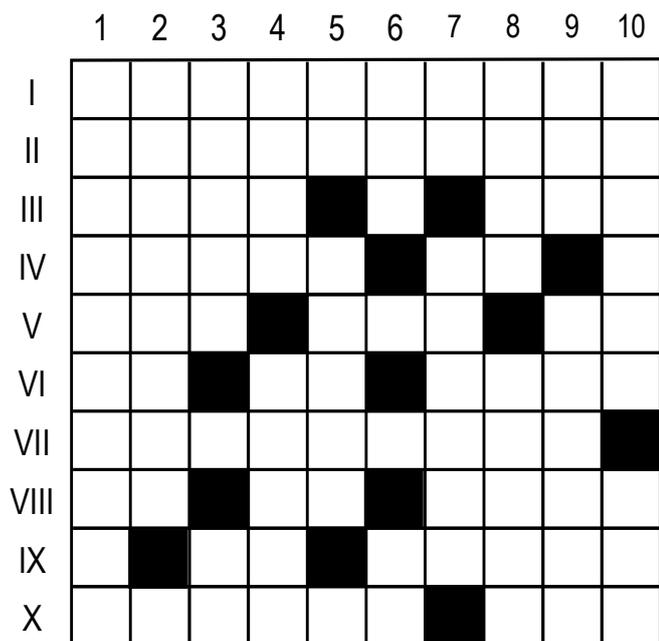


MOTS CROISÉS N° 41

SVL

LOTO DU 26 NOVEMBRE 2023

Que ce soit au printemps ou à l'automne, le loto SVL fait toujours carton plein.
Prochain rendez-vous le 16 mars.



SOIRÉE IRLANDAISE

Le 27 avril prochain, SVL se met au vert couleur irlandaise.

Au programme, les «Celtic Sailors», et repas de spécialités irlandaises.

HORIZONTALEMENT : I) Front commun - II) Malveillances pouvant devenir dangereuses - III) S'exprimera gaiement - II lui faut absolument une corde - IV) Le meilleur ? - Personnel - V) Iso malmené - Plus que plus - Syndicat bien connu - VI) Phonétiquement un papier à usage spécial - Comme pas - Surtout pas - VII) Se font-elles encore ? - VIII) Voyelles - Outil ou pronom - Venu de - IX) Pour moitié - A des petites fleurs en forme d'étoile - X) Egratigné - Cardinaux.

VERTICALEMENT : 1) En pierre pour pharaon(s) - 2) Rêvé - 3) Avant l'euro en botte - Possessif - 4) Dirige la prière - Or très pur - 5) Note - Mauvaise dans le pied - 6) Enzyme - Voyelles 7) Gai participe - Rouquin polaire - 8) Abréviation pour une écriture - Ne devrait pas se retourner - 9) Troisième position - Leur peau est peu chère - 10) Aigrefin - Signifie urine.



SOLUTION DU N° 40

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I	V	I	E	I	L	L	E	R	I	E	S
II	E	R	R	E	■	I	D	E	A	L	E
III	N	I	E	N	N	E	■	U	R	■	C
IV	D	S	■	I	O	D	E	S	■	B	U
V	N	■	A	S	E	■	O	S	I	E	R
VI	A	N	E	S	■	■	L	■	M	A	I
VII	G	■	D	E	■	C	I	■	M	I	S
VIII	E	P	E	I	R	E	S	■	O	S	A
IX	U	P	■	■	I	D	E	A	L	■	N
X	R	E	■	C	O	A	S	S	A	N	T

AGENDA

16 mars	Loto, salle des fêtes
17 mars	Randonnée gourmande (voir page 6)
1 ^{er} avril	Œufs de Pâques, salle des fêtes
27 avril	Soirée Irlandaise, salle des fêtes
8 mai	Commémoration, monument aux morts
15 juin	Kermesse «Parenthé»
16 juin	Tournoi de pétanque
6 et 7 juillet	Fête du village

LES PETITS SAMMERONNAIS

Le centre de loisirs



Le Centre de loisirs s'agrandit ! Pour pouvoir accueillir tous les enfants en périscolaire et pendant les mercredis et les petites vacances, et ne pouvant pousser les murs, il a fallu envisager la solution Algéco. Presquement installé dans le petit jardin du Centre, gaieusement meublé, il a rempli immédiatement son office. Tout le monde respire...

L'indéniable succès du Centre n'a pas besoin d'une longue explication. Il suffit de regarder les photos de Mardi Gras : tout le monde est ravi.



Merci Romuald et ses aides précieuses : Céline, Camille et Christel.

Concours de galettes des rois à l'école



Chaque année l'école de Sammeron organise un concours de galette des rois. Chaque classe fait les siennes et rivalise quant aux goûts, à l'aspect, l'originalité.

Un jury extérieur doit choisir et récompenser la meilleure, la plus belle, la plus originale... Choix très difficile et par un heureux hasard chaque classe a gagné



l'une des catégories en lice. Un autre concours se déroulait ensuite : celui des couronnes. Et là encore, comment décider : elles étaient toutes plus belles les unes que les autres. Bravo à tous les élèves.



Belle participation des «Zumba Kids», entraînés chaque semaine par Priscille, au spectacle donné au profit des Restos du cœur à Saint Jean-les-deux-Jumeaux, le 28 janvier..



ÉTAT CIVIL

Naissances

Kidjani RIFOE, 1^{er} octobre

Lucas SAILLEY ROUSSEAU, 13 novembre

Seyra FRONTIGNY, 10 décembre à SAMMERON

Ezra NIELSEN, 21 janvier

Gwendoline LESOILE, 23 janvier

Mariage

Corinne JEANNIN et Fabrice SCelles 16 décembre

Décès

Roland SOUFFLET, le 9 novembre

Geneviève DRAPIER le 22 novembre

Alain THORAL le 6 février